

# 5 propositions pour la régularisation large et durable des personnes sans-papiers

**Réforme après réforme, l'accès aux droits des personnes étrangères a été complexifié : conditions restrictives d'octroi d'un droit au séjour, arsenal de mesures d'expulsion et de bannissement, procédures administratives kafkaïennes et arbitraires... Aujourd'hui, les permanences associatives, dont celles de La Cimade, sont emplies de personnes dont la vie est enracinée parfois de longue date en France et qui n'y obtiendront peut-être jamais de titre de séjour. À l'heure où les conséquences de la crise sanitaire mettent en lumière les nombreuses inégalités qui traversent la société française, dont notamment les effets de la précarité administrative, La Cimade revendique l'égalité des droits et demande la régularisation large et durable de toutes les personnes sans-papiers, par la délivrance d'un titre de séjour unique et stable, autorisant à travailler.**

## DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI FABRIQUENT LA PRÉCARITÉ ADMINISTRATIVE

Bien avant la crise sanitaire, le traitement réservé par les pouvoirs publics aux personnes étrangères démontrait déjà l'urgence d'un changement de cap en matière de politiques migratoires.

**À un rythme effréné, les réformes législatives ont rendu la régularisation de plus en plus inaccessible pour les personnes sans-papiers :**

- Extension de l'arbitraire laissé au pouvoir préfectoral ;
- Création de conditions absurdes (travailler de façon déclarée ou suivre de longue date une formation professionnelle pour être régularisé-e, alors que l'absence de titre de séjour l'interdit) ;
- Conditions durcies au nom de la lutte contre une fraude largement fantasmée (frappant notamment les jeunes majeur-e-s, les personnes gravement malades, les conjoint-e-s de Français-e-s ou les parents d'enfants français-e-s) ;
- Création de mesures d'expulsion et de bannissement bloquant toute possibilité de demander un titre de séjour, potentiellement à vie.

### **En parallèle, la précarité administrative s'est accrue, même pour les personnes déjà en situation régulière :**

- La carte de résident de dix ans n'est plus délivrée qu'au compte-goutte, les cartes temporaires d'un an ou les autorisations provisoires de quelques mois sont légion;
- Les récépissés, attestant de l'instruction d'une demande par l'administration, ne sont que rarement délivrés.

De nombreuses personnes se retrouvent dans l'impossibilité de justifier de leur droit au séjour, alors même qu'elles en disposent, et sont ainsi exposées à de graves conséquences quant à leur droit au travail, au logement, à la protection sociale... quand elles ne sont pas interpellées pour être expulsées.

### **Enfin, la machine administrative s'est bloquée :**

- Obtenir une information fiable est souvent impossible;
- Le simple dépôt d'une demande de titre de séjour peut demander des mois voire des années d'attente, derrière un écran d'ordinateur, d'un rendez-vous obligatoire mais jamais disponible;
- Obtenir une réponse sur cette demande relève dans certains départements de la chimère, et les préfectures adressant une telle réponse dans le délai qui leur est légalement imparti sont rares.

## **LA CRISE SANITAIRE, MIROIR GROSSISSANT L'URGENCE À CHANGER DE CAP**

Dans ce contexte, la crise sanitaire a été un événement soudain, brutal et global qui a mis en lumière les profondes inégalités qui touchent, sans distinction de nationalité, les membres de la société française. Les personnes précaires ont été à la fois les « premières de corvée » et les plus durement frappées par le confinement du fait de leurs conditions de logement, de la raréfaction voire de l'absence de leurs ressources, mais aussi, concernant les personnes étrangères, de la fermeture soudaine des administrations.

**À l'heure du déconfinement progressif, l'accès aux droits des personnes étrangères s'annonce plus complexe que jamais.** De nombreuses personnes non concernées par les prolongations de droits les ont perdus à cause du confinement. Des centaines ou des milliers de rendez-vous programmés depuis mi-mars ont été annulés. Les préfectures sont aujourd'hui dans l'incapacité de répondre à la totalité des demandes dans des délais raisonnables alors que ceux-ci étaient déjà de plus en plus longs avant l'arrivée de la crise sanitaire. Les multiples lois et ordonnances ont créé des règles incompréhensibles du grand public, et qui s'ajoutent aux préexistantes.

## **LA NÉCESSITÉ D'UNE REFORTE PROFONDE DES POLITIQUES MIGRATOIRES**

**La Cimade dénonce la machine administrative actuelle, véritable fabrique d'invisibles,** conséquence d'une catégorisation des publics, de l'édiction successive de critères très restrictifs et de règles arbitraires mises en place par l'administration au fil du temps. Elle constate une situation d'engorgement des services administratifs que la période récente a accentuée. La régularisation large et durable, la délivrance de titres de séjour stables et la simplification profonde et pérenne des règles et modalités d'accès au séjour apparaissent comme des impératifs majeurs.

## **PROPOSITIONS**

**1 Refondre profondément les politiques migratoires pour tendre vers la liberté de circulation et d'installation** dans une dynamique d'égalité des droits entre toutes et tous, indépendamment du statut ou de la nationalité.

**Dans l'immédiat et sans attendre une telle refonte :**

**2**

**Régulariser de façon large toutes les personnes étrangères présentes en France.**

Cette régularisation doit être générale et non catégorielle, pour prendre en compte des situations aussi diverses que, par exemple, celle des jeunes majeurs, des travailleurs et travailleuses sans papiers, des parents d'enfant scolarisés, des personnes déboutées...

**3**

**Délivrer un titre unique et stable,** donc nécessairement pour plusieurs années et autorisant à exercer toute activité professionnelle.

**4**

**Harmoniser et simplifier profondément les procédures d'accès aux droits,** le « blocage de la machine administrative » résultant bien avant la crise sanitaire de la complexité des catégories et critères d'accès aux droits.

**5**

**Construire l'égalité des droits pour toutes et tous** en matière d'accès au travail et à la protection sociale, indépendamment du statut administratif ou de la nationalité.